

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MACON

NOTE DE SYNTHESE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

Suite au vote de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif du Budget Principal 2020 se synthétise comme suit :

	TOTAL DU BUDGET 2020
Section de fonctionnement	70 457 160,46
Section d'investissement	59 376 135,05
TOTAL DU BUDGET	129 833 295,51

Analyse de la section de fonctionnement :

◆ **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 679 407,26
013	Atténuation de charges	150 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 282 609,00
73	Impôts et Taxes	39 326 718,20
74	Dotations et participations	9 879 816,00
75	Autres produits de gestion courante	1 522 350,00
76	Produits financiers	3 300,00
77	Produits exceptionnels	244 793,00
042	Opérations d'ordre	368 167,00
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		70 457 160,46

◆ **Analyse des recettes de fonctionnement :**

✓ **Les impôts et taxes :**

Les impôts et taxes (39 327 K€) représentent la principale recette de fonctionnement de la Collectivité à savoir plus de 70 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ils sont composés des éléments suivants :

- Les contributions directes	21 864 K€
- L'attribution de compensation	15 779 K€
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation	650 K€
- La taxe communale d'électricité	620 K€
- La dotation de solidarité communautaire	404 K€
- La taxe sur les pylônes électriques	10 K€

La Commune perçoit les impôts « ménages » qui se composent de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le produit prévisionnel communal des contributions directes s'établit pour 2020 à 21 864 K€. Il s'analyse comme suit :

- Taxe d'habitation	7 821 K€
- Taxe foncière sur le bâti	13 969 K€
- Taxe foncière sur le non bâti	74 K€

Le produit des contributions directes évolue en moyenne de 1,62 % entre 2019 et 2020, soit un taux de progression plus élevé que les coefficients de revalorisation annuels des bases fiscales fixés par la Loi de Finances 2020, à savoir un taux de revalorisation de 0,90 % pour la taxe d'habitation et de 1,20 % pour les taxes foncières.

Le tableau ci-dessous analyse les variations de base prévisionnelles entre 2019 et 2020 :

Détail des contributions directes	Bases prévisionnelles 2019	Bases prévisionnelles 2020	Variation
Taxe d'habitation	46 561 000	46 750 000	0,41%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	53 267 000	54 501 000	2,32%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	222 900	224 100	0,54%

Il s'avère que la base de la taxe d'habitation évolue moins que la revalorisation annuelle de 0,90 %. Cela s'explique notamment par la promesse électorale du Président de la République de dispenser 80 % des ménages du paiement de la Taxe d'Habitation à échéance 2020. En conséquence, la Loi de finances instaure, depuis 2018, un dégrèvement progressif sur trois années sous certaines conditions de ressources des contribuables. La Ville est normalement compensée de cette mesure au niveau des allocations compensatrices.

A noter que la base prévisionnelle de taxe foncière pour 2020 affiche pour la quatrième année consécutive une revalorisation supérieure à la revalorisation légale. Cela traduit l'évolution du développement de l'habitat sur Mâcon constaté au cours des dernières années.

Le budget 2020 présenté prévoit une stabilité des taux d'imposition qui s'établissent donc comme suit :

Détail des contributions directes	Taux communaux 2019	Taux communaux 2020	Variation
Taxe d'habitation y compris logements vacants	16,73%	16,73%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,63%	25,63%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33,16%	33,16%	0,00%

Le montant de l'Attribution Compensatrice de Taxe Professionnelle versée par MBA a été évalué pour 2020 à 15 779 K€ contre 15 883 K€ en 2019. Cette évolution s'explique principalement par la variation du volume d'heures annuel de la compétence « petite enfance » mis à la charge de la Ville.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 57, rend obligatoire, pour l'intercommunalité, la création d'une Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C), la première année qui suit la signature d'un contrat de ville, à défaut d'être dotée d'un pacte financier et fiscal. La Ville de Mâcon, ayant signé un contrat de ville, a perçu une dotation de solidarité communautaire pour la 1^{ère} fois en 2016. Le montant prévisionnel de la DSC pour 2020 est de 404 K€ contre 25,5 K€ en 2019, 35 K€ en 2018 et 435 K€ en 2017.

Le montant de la DSC perçue par la Ville s'explique par la variation de la contribution foncière des entreprises collectée par MBA.

Les autres impôts significatifs : les taxes additionnelles aux droits de mutation (650 K€) et la taxe communale d'électricité (620 K€) sont adossées, respectivement, aux actes de transfert de propriété constatés au cours de l'année et aux consommations électriques des usagers mâconnais. Leur montant est difficile à estimer précisément.

✓ **Les dotations et participations :**

Après les impôts et taxes, les dotations et participations constituent la deuxième principale recette de la Ville. Elles ont été estimées à 9 880 K€ pour 2020 et elles s'analysent comme suit :

- La dotation forfaitaire	5 131 K€
- La dotation de solidarité urbaine	2 372 K€
- La dotation de compensation de taxe d'habitation	1 162 K€
- La dotation de compensation de taxes foncières	166 K€
- La dotation générale de décentralisation	172 K€
- Le Fonds de compensation de la TVA	140 K€
- Les autres dotations	737 K€

Les dotations de l'Etat s'analysent comme suit :

Détail des recettes	Budget Primitif 2020	Budget Primitif 2019	Perte de dotations cumulée de 2013 à 2020
Dotation Forfaitaire	5 121 320	5 290 000	16 055 431
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	2 371 567	2 078 000	-1 790 260
Allocations compensatrices	1 328 500	1 248 092	560 239
Dotation nationale de péréquation	62 130		1 009 624
TOTAL GENERAL	8 883 517	8 616 092	15 835 034

A fin 2020, la perte cumulée des dotations versées par l'Etat s'établit depuis 2014 à plus de 15 835 K€ soit plus de 72 % de fiscalité communale annuelle (base contribution directe de 2020).

Les autres participations s'établissent à 737 K€ soit une baisse de 449 K€ par rapport à 2019. Cette variation s'explique principalement par une prévision de reversement de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien de la voirie et des bâtiments publics moindre qu'en 2019 et par la baisse des aides sur les contrats aidés qui sont en fin de dispositif courant 2019.

✓ **Les produits des services, du domaine et ventes :**

Les produits des services s'établissent à 4 283 K€ contre 5 034 K€ au BP 2019 soit une baisse de 751 K€ qui s'explique principalement par les refacturations des frais de mise à disposition de personnel aux autres budgets (principalement vis-à-vis du CCAS) mais surtout par la perte de recettes liées à la crise sanitaire.

En effet, de nombreux services ont été fermés aux usagers le temps du confinement et la reprise d'une activité « normale » sera longue, avec des services en mode dégradé compte tenu des obligations de distanciation.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la municipalité a souhaité que les tarifs dits sociaux, qui représentent la majeure partie des recettes de la Collectivité, restent stables en 2020, afin de protéger le pouvoir d'achat des Mâconnais et cela depuis 2009.

✓ **Les autres produits de gestion courante :**

Les autres produits de gestion courante s'établissent à 1 522 K€ contre 1 546 K€ en 2019. En sus des recettes liées à l'activité des services, la Ville encaisse des recettes de la gestion de son patrimoine : 1 179 K€ contre 1 219 K€ en 2019 et perçoit des redevances des délégataires ou concessionnaires de services publics : 344 K€. Il est relevé une légère baisse des revenus des immeubles.

Cela s'explique entre autres par les cessions d'actifs. Les redevances perçues des délégataires sont relativement stables et font l'objet de revalorisations selon les clauses des contrats.

✓ **Les produits financiers et exceptionnels :**

Par ailleurs, la Ville encaisse très marginalement des produits financiers : 3 K€, générés par quelques titres de participations ainsi que des produits exceptionnels : 245 K€ liés entre autres aux remboursements d'assurance ou de tiers dans le cas de sinistres sur le patrimoine de la Ville ainsi qu'à la vente des sous-produits liés au démantèlement de la chaufferie de Bioux.

✓ **Les atténuations des charges :**

Enfin, la Ville encaisse des remboursements d'assurance suite aux absences de son personnel. La prévision 2020 a été retenue à 150 K€.

Les recettes réelles prévisionnelles de 2020 s'établissent ainsi à 55 410 K€.

Si l'on tient compte des prévisions en matière d'écritures d'ordre de 368 K€, du résultat de fonctionnement à fin 2019 reporté de 14 679 K€, le total général des recettes de fonctionnement s'établit à 70 457 K€.

◆ **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
011	Charges à caractère général	13 771 649,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 320 543,00
014	Atténuation des produits	100 100,00
65	Autres charges de gestion courante	6 241 617,00
66	Charges financières	885 281,51
67	Charges exceptionnelles	1 313 994,00
023	Virement à la section d'investissement	15 806 000,00
022	Dépenses imprévues	740,11
042	Opérations d'ordre	3 017 235,00
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		70 457 160,46

◆ **Analyse des dépenses de fonctionnement :**

✓ **Les charges à caractère général :**

Les dépenses de fonctionnement des services s'établissent à 13 772 K€ contre 13 514 K€ en 2019. Il est relevé que les charges à caractère général progressent

entre 2019 et 2020 de 1,91 % soit en valeur absolue 230 K€. Cette variation s'explique principalement par une provision constituée pour faire face à des frais de procédure contentieuse dans le cadre du dossier de l'ilot des Minimes. Si on retire cet élément exceptionnel, les charges de fonctionnement des services sont quasiment stables, bien qu'il soit important de préciser que ce poste est largement constitué de dépenses « quasi structurelles » qui évoluent mécaniquement du fait d'application d'indexations liées aux contrats.

C'est le cas, entre autres, pour tous les contrats de maintenance, d'assurance, de location...La Ville est malgré tout très attentive à chaque renouvellement d'engagement et recherche par tous les moyens à optimiser mais surtout rationaliser ces charges.

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans une maîtrise de la dépense publique et l'ensemble des services de la Collectivité participe à cet effort.

✓ **Les charges de personnel et frais assimilés :**

Les frais de personnel s'établissent pour 2020 à 29 321 K€ contre 29 150 K€ en 2019. Cette variation s'explique par l'adhésion au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2020. Après retraitement de cette dépense, on note une stabilité de ce poste qui représente plus de 56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré le G.V.T (Glissement Vieillesse Technicité), phénomène selon lequel, à masse salariale égale et constante (nombre d'agents et rémunérations constants), le coût de celle-ci augmente en raison du glissement naturel sous les mécanismes d'ancienneté et d'échelons, la Ville a pu maîtriser la hausse de ses charges de personnel.

La Ville poursuit sa gestion attentive des volumes d'heures supplémentaires indemnisées, heures désormais récupérées en priorité, ainsi que, dans la mesure du possible, le non remplacement des agents titulaires absents sur des courtes durées.

Compte tenu du poids représentatif de ce poste de dépenses dans le budget de la Ville, la Collectivité se doit d'être particulièrement vigilante et attentive à la gestion de son personnel, sans pour autant dégrader la qualité de vie de ses agents au travail.

✓ **Les autres charges de gestion courante :**

Les autres charges de gestion s'élèvent à 6 242 K€ contre 6 603 K€ au BP 2019. Cette variation s'explique, entre autres, par des subventions exceptionnelles attribuées en 2019 sur des manifestations spécifiques et par la modification d'enregistrement comptable de la redevance « eaux pluviales ». En effet, les compétences « Eaux » et « Assainissement » ont été transférées de droit à MBA au 01/01/2020 ainsi la redevance « eaux pluviales » à la charge du Budget Principal de la Ville vient en déduction de l'attribution de compensation.

Ce poste de charges comprend notamment les subventions aux associations et autres organismes (3 768 K€) ainsi que la contribution de la Ville au service départemental d'incendie (1 585 K€). Les Elus de la majorité ont souhaité maintenir encore pour 2020, et ce depuis 2015, les concours alloués aux associations, afin de leur permettre de poursuivre leurs actions et interventions, essentielles à l'animation de la ville et au lien social.

✓ **Les charges financières :**

Les charges financières prévisionnelles 2020 s'établissent à 885 K€ contre 899 K€ en 2019. Elles intègrent une provision pour hausse des taux des charges financières prudentielle ainsi qu'une enveloppe en intérêts pour les nouveaux emprunts à souscrire sur 2020.

Les autres charges financières s'établissent à 20 K€.

✓ **Les charges exceptionnelles :**

Les charges exceptionnelles prévisionnelles s'élèvent à 1 314 K€ contre 2 046 K€ au BP 2019. Elles intègrent entre autres les crédits d'interventions (160 K€), les participations versées aux concessionnaires dans le cadre des contrats de délégation de services publics (612 K€) ainsi qu'une provision pour une éventuelle prise en charge des déficits des budgets annexes compte tenu des incidences de la crise sanitaire sur leur équilibre budgétaire.

✓ **Les atténuations de produits :**

Les atténuations de produits intègrent une provision de 100 K€ pour les éventuels dégrèvements de taxe d'habitation sur les logement vacants. Il est à noter par ailleurs que, pour la troisième année consécutive, la Ville est de droit exonérée de contribution au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (F.P.I.C.) compte tenu de son éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U).

Les dépenses réelles prévisionnelles de 2020 s'établissent ainsi à 51 634 K€.

Si l'on tient compte des prévisions en matière d'écritures d'ordre de 3 017 K€, du virement à la section de fonctionnement de 15 806 K€, le total général des recettes de fonctionnement s'établit à 70 457 K€.

Analyse de la section d'investissement :

◆ Recettes d'investissement :

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
13	Subventions d'investissement	7 016 320,80
16	Emprunts et dettes assimilées	7 114 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 553 000,00
1068	Affectation du résultat antérieur	13 841 455,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 438,24
24	Produits des cessions d'immobilisations	305 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 660 685,67
021	Virement de la section de fonctionnement	15 806 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 017 235,00
041	Opérations d'ordre patrimonial	8 033 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		59 376 135,05

◆ Analyse des recettes d'investissement :

Les investissements programmés pour 2020 sont financés comme suit :

- Un autofinancement de 18 823 K€,
- Des subventions pour un montant de 7 016 K€,
- Des recettes diverses (FCTVA, Taxe d'aménagement, amendes de police, cessions d'actifs, dépôts et cautionnements, remboursements d'avances forfaitaires et affectation du résultat), pour un montant prévisionnel de 18 389 K€,
- Un montant d'emprunts prévisionnel de 7 114 K€, intégrant une enveloppe exceptionnelle de 2 000 K€ liée aux incidences de la crise sanitaire.

Le total des recettes d'investissement s'établit à 59 376 K€ intégrant, en sus des opérations réelles (29 072 K€), les recettes d'ordre et patrimoniales (11 050 K€), le virement de la section de fonctionnement permettant l'autofinancement d'une partie des investissements de l'année (15 806 K€) et les reports de crédits 2019 (3 448 K€).

◆ **Dépenses d'investissement** :

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
001	Déficit d'investissement 2019 reporté	5 269 988,03
20	Immobilisations incorporelles	1 466 179,09
204	Subventions d'équipement versées	2 369 409,23
21	Immobilisations corporelles	26 297 411,21
23	Immobilisations en cours	7 470 355,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 961 600,91
16	Emprunts et dettes assimilées	5 139 115,00
020	Dépenses imprévues	909,55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	368 167,00
041	Opérations patrimoniales	8 033 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		59 376 135,05

◆ **Analyse des dépenses d'investissement** :

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 comprennent la réalisation du programme d'investissement décrit ci-dessous (28 546 K€) et les restes à réaliser constatés au 31/12/2019 (9 058 K€) mais aussi le remboursement de la dette (5 139 K€), le report du déficit d'investissement constaté à fin 2019 (5 270 K€), les excédents d'investissement des Budgets Annexes « Assainissement » et « Eaux » transférés à MBA (2 962 K€) ainsi que des écritures d'ordre (8 401 K€).

Le total des dépenses d'équipement inscrits en 2020 s'établit à 28 546 K€. Elles comprennent les principaux programmes d'investissement suivants :

- la poursuite du programme de restructuration de l'Ilôt des Minimes, avec la réalisation d'un parking souterrain, l'aménagement d'une maison médicale, la réalisation d'une salle d'exposition ainsi que l'extension des halles marchandes,
- la réhabilitation des Places aux Herbes et Poissonnière,
- l'accompagnement de la SEMA dans la réalisation de la réhabilitation de l'ilot Laguiche,
- l'achèvement de la réhabilitation de la Place Genevès, place d'entrée sud de la ville,
- l'accompagnement du commerce local dans le cadre du programme FISAC,

- l'aménagement de la Rue Carnot en cohérence avec l'achèvement du projet « Soufflot » porté par un investisseur privé,
- la poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière (O.R.I.) en partenariat avec la SEMA,
- la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) du centre-ville,
- les travaux d'extension de la maison de quartier Mosaic,
- l'aménagement d'un nouveau équipement de quartier sur le secteur des Saugeraies,
- la poursuite des études dans le cadre du programme ANRU 2 sur le quartier de la Chanaye – Résidence,
- le lancement des travaux dans le cadre du projet « Saône digitale » sur le secteur de la darse nord,
- La réhabilitation de toitures et menuiseries dans les bâtiments scolaires dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) : Groupe scolaire Arc en Ciel, Marcel Pagnol, Maternelles Claude Roberjot, des Perrières, Paul Eluard et Sonia Delaunay,
- Les travaux annuels de gros entretien du patrimoine scolaire ainsi que la poursuite des travaux de sécurisation des équipements scolaires,
- le lancement des travaux de modernisation de l'éclairage public en vue de réaliser des économies significatives en terme de consommations électriques,
- la poursuite des travaux de reprise des structures de chaussées ainsi que la réalisation de deux giratoires, l'un à proximité de l'école Annexe et l'autre à la jonction des Avenues Simone Veil et René Cassin,
- la sécurisation du rond point de Neustadt dans le cadre du schéma de déplacement doux,
- la poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) approuvé en Conseil Municipal du 21 septembre 2015 et des voiries communales suite au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics (P.A.V.E.) approuvé en Conseil Municipal du 12 décembre 2011.
- la poursuite du programme de vidéoprotection,
- la réhabilitation du gymnase des Blanchettes,
- l'achèvement de la restructuration du stade « Emile Vannier »,
- la finalisation de l'aménagement du parc sportif et de loisirs de la Grisière,
- le lancement des études pour la rénovation totale du musée des Ursulines, avec une première tranche dans le cadre du projet d'aménagement des réserves des musées,

- l'aménagement des locaux du centre d'enseignement supérieur pour l'accueil du Bon Coin,
- la finalisation des travaux de restauration extérieure de la cathédrale Saint Vincent, ainsi que la rénovation du système de chauffage,
- le programme de renouvellement du parc de matériel des services techniques (matériels roulants et équipements pour le service manifestations),
- la poursuite du maillage des sites de la Ville en fibre optique, afin de générer des économies substantielles en terme de lignes téléphoniques,
- l'investissement dans des outils informatiques afin de renforcer la sécurité informatique de la Collectivité, améliorer la fonctionnalité des logiciels et les services en ligne à destination des usagers,...

◆ **Focus sur la dette au 01/01/2020 :**

L'endettement du budget principal, rapproché des comptes de gestion de la Trésorerie Principale, s'établit au 1^{er} janvier 2020 à 45 895 K€.

L'encours de dettes au 1^{er} janvier 2020 est composé à hauteur de 92 % d'encours à taux fixe et 8 % d'encours à taux variable, et il n'intègre aucun emprunt classé à risque.

Il est prévu de mobiliser un montant d'emprunt de 7 114,00 K€ au cours de l'exercice 2020 pour financer les investissements inscrits au budget 2020 à hauteur de 5 114 K€ et 2 000 K€ pour faire face aux incidences de la crise sanitaire.

Les remboursements du capital des emprunts prévus pour 2020 s'établissent à 5 114 K€.

Les charges financières sur emprunt inscrites au budget 2020 s'établissent à 864 K€.

Le taux moyen des charges financières sur encours de dettes au 01/01/2020 s'établit à 1,74 %.

◆ **Synthèse de l'exercice 2020 :**

Le budget 2020 présenté s'inscrit dans le respect des engagements de l'équipe municipale, à savoir :

- ✓ le maintien de l'effort sur certains tarifs à caractère familial et social tout en poursuivant le développement d'activités ou de services au profit des Mâconnais,
- ✓ une gestion rigoureuse des dépenses récurrentes à caractère général et des dépenses de personnel,
- ✓ une anticipation des incidences lié au COVID sur les comptes de la collectivité, dont le bilan sera à parfaire dès stabilisation de la situation sanitaire,

- ✓ un programme d'investissement volontariste, soutien de l'économie locale d'autant plus nécessaire dans la période post-confinement, acteur de la redynamisation du cœur de Ville, créateur d'attraits économique, culturel, sportif et touristique pour Mâcon,
- ✓ un niveau d'autofinancement encore très satisfaisant,
- ✓ des aides aux associations maintenues malgré la baisse drastique des dotations de l'Etat depuis 2014,
- ✓ une maîtrise de l'endettement hors prise en compte des incidences de la crise sanitaire,
- ✓ et un maintien de la fiscalité communale qui est stable depuis 2016.